



CHAPITRE 12

Etre humain





TABLE DES MATIERES

1 INTRODUCTION	5
1.1 SOURCES CONSULTEES	5
1.1.1 Bibliographie.....	5
1.1.2 Interviews-Sondages.....	5
1.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION	5
1.2.1 Aire géographique considérée	5
1.2.2 Grandes lignes du raisonnement utilisé	6
1.3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES/ RENSEIGNEMENTS NON OBTENUS.....	6
2 ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE DROIT.....	7
2.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	7
2.1.1 Directive 2003/105/CE	7
2.2 DOCUMENTS D'ORIENTATION.....	7
2.2.1 Plan Communal de Développement de la Ville de Bruxelles – AG 02.12.04.....	7
2.2.2 Schéma Directeur «Quartier européen» - 04.2008.....	8
3 ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT	9
3.1 INTRODUCTION	9
3.1.1 Méthodologie.....	9
3.2 ASPECTS LIÉS À LA SANTÉ.....	9
3.2.1 Qualité de l'air	9
3.2.2 Environnement sonore et vibratoire	9
3.2.3 Ensoleillement.....	9
3.3 ASPECTS LIÉS À LA SÉCURITÉ	10
3.3.1 Sécurité objective.....	10
3.3.2 Sécurité subjective	11
3.3.3 Conclusions.....	17
3.4 CADRE DE VIE	17
3.4.1 Espaces verts et récréatifs.....	17
3.4.2 Commerces de proximité	17
3.4.3 Équipements de proximité, facilités.....	17
3.4.4 Déplacements de proximité et accessibilité	17
3.4.5 Propreté et entretien des espaces publics	18
3.4.6 Conclusions.....	18
4 EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE 1	19
5 EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE 2	21
5.1 MIXITE SOCIALE ET CONTROLE SOCIAL INFORMEL – LES LIEUX DE CHEMINEMENT ET DE CONVERGENCE.....	21
5.1.1 Variante S1.....	21
5.1.2 Variante S2.....	21
5.1.3 Variante S3.....	22
5.1.4 Variante S4.....	22
5.1.5 Conclusions.....	22
5.2 SECURITE OBJECTIVE (CRIMINALITE, SECURITE ROUTIERE, ZONE SEVESO).....	22
5.3 CADRE DE VIE	22
5.3.1 Orientation-Ventilation.....	22
5.3.2 Interaction logement/environnement (trafic, installations techniques, fonctions proches).....	23
5.4 ELEMENTS A RETENIR POUR UNE OPTION A RECONSTITUER.....	23
6 EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE 3	25
6.1 ADEQUATION DES PRESCRIPTIONS AVEC LE PLAN BRUIT DE BRUXELLES- ENVIRONNEMENT, EFFETS DE REVERBERATION EVENTUELS.....	25
6.2 IMPACTS DE LA DENSIFICATION EN MATIERE DE TRAFIC ET DE CONTRÔLE SOCIAL.....	25
6.2.1 Recommandations	25
6.3 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	25
6.3.1 Commentaires.....	25
6.3.2 Recommandations	25



7	ANNEXES	27
8	LISTE DES TABLEAUX.....	28
9	LISTE DES FIGURES.....	28



1 INTRODUCTION

1.1 SOURCES CONSULTÉES

1.1.1 Bibliographie

- Bruxelles-Environnement (2012), Infos fiches- espaces verts, Le parc du Cinquantenaire.
- Bruxelles-Environnement (2012), Infos fiches- espaces verts, Le parc Léopold.
- Maison de la Participation (Périodique, annuel 2003-2007), Commission consultative de quartier, compte-rendu, Ville de Bruxelles.
- Maison de la Participation (Périodique, annuel 2007-2012), Forum de quartier, compte-rendu, Ville de Bruxelles.
- European Commission Directorate-General Justice, Freedom and security, Urbanisme, conception et gestion des espaces publics pour prévenir la malveillance.
- Secrétariat Permanent à la Politique de Prévention, Plus de sécurité dans l'environnement, Ministère de l'Intérieur.
- Ville de Bruxelles, Commission de Concertation, PV de la réunion du 3 mars 2012, demande des PU 066B/2011 & PE 23T/2011.
- Ville de Bruxelles, Commission de Concertation, PV de la réunion du 12 juillet 2011, demande des PU 036B/2011 & PE 38B/2011.
- Ville de Bruxelles, PE 136B/87, relatif à l'exploitation de la station-service sise rue Belliard 86.
- B612 Associates, Etude de faisabilité Ilot Science, Ville de Bruxelles, 2012.
- B612 Associates, Etude de faisabilité Ilot Montoyer, Ville de Bruxelles, 2012.
- Bogdan & Van Broeck, Etude de faisabilité Belliard, Ville de Bruxelles, 2012.
- Stratec s.a., Etude d'Incidences relative à la demande des PU 066B/2011 & PE 023T/2011, rue Belliard, Bruxelles, 2012.
- Light Houses Project, Rapport d'Incidences relatif à la demande des PU 036B/2011 & PE 38B/2011, Ilot Van Maerlant, Bruxelles, 2011.
- Space Syntax, La morphologie spatiale des quartiers européens, Bruxelles, 2007.
- Bruxelles-Environnement (février 2007), Infos fiches-éco construction, Favoriser les déplacements piétons, Bruxelles.
- Bruxelles-Environnement (février 2007), Infos fiches-éco construction, Offrir des opportunités d'échanges sociaux, Bruxelles Vidéographie.
- Certu, Bruxelles, la Belgique et l'Europe. Un urbanisme cosmopolite. Lyon, 2007.

1.1.2 Interviews-Sondages

Un sondage a été distribué auprès des habitants du quartier. La Police a fourni les informations liées à la criminalité et à la sécurisation du quartier lors de sommets ou d'évènements (Madame Laurence COPPIETERS, commissaire de Police attachée à la direction générale de la zone de Police Bruxelles-Capitale Ixelles, monsieur Guy CORMONT en charge du périmètre de protection restreint auprès de la 5^{ème} Division). L'asbl Bruxelles BRAVVO (Monsieur Thierry HENDRICKX, évaluateur interne) a partagé son expérience sur certains aspects criminogènes de l'espace public.

1.2 MÉTHODE D'ÉVALUATION

1.2.1 Aire géographique considérée

L'aire géographique sera constituée du périmètre du PPAS ainsi que des quartiers avoisinants.



1.2.2 Grandes lignes du raisonnement utilisé

1.2.2.1 Pour la situation existante

Ce chapitre est organisé en trois parties :

- Santé des usagers liée notamment à la pollution de l'air, l'environnement sonore et vibratoire et l'ensoleillement;
- Sécurité des usagers, riverains et futurs occupants;
- Cadre de vie des riverains et futurs occupants, lié notamment à la mobilité, à l'urbanisme, aux espaces verts et aux équipements de quartier (commerces de proximité, espaces récréatifs, etc.).

Pour aborder ces trois aspects, le chargé d'étude a observé la qualité de vie, liée à l'espace public (aménagement, éclairage, propreté), à la présence d'espaces verts (récréatifs ou non) et de commerces de proximité ou à l'intensité du trafic. Les habitants ont été invités à témoigner à travers un sondage mené au mois de mai 2013. Les données relatives à la sécurité ont été rassemblées auprès de la zone de police concernée. Toutes les questions traitées dans les autres thématiques concernent inmanquablement l'être humain. Le présent chapitre est donc complémentaire aux chapitres précédents. Il y fait également très souvent référence.

1.2.2.2 Pour la situation projetée

Dans la 1^{ère} phase, le chargé d'étude examinera les avantages et inconvénients des différentes alternatives de programmation proposées.

Dans la phase 2 (spatialisation), les incidences développées dans les autres domaines en matière de mobilité (sécurité aux accès automobiles du site), de bruit, de microclimat ou de sol (présence de sol pollué, éventuelles émanations de gaz) qui ont un impact sur la santé humaine ou la qualité de vie seront rappelées.

Ce chapitre porte spécifiquement sur :

- les aspects de sécurité subjective et objective dans l'aire géographique, en se basant sur les avis de la police et l'observation de terrain en situation existante;
- l'impact des options prises en matière de configuration des lieux, de disposition des immeubles et des espaces verts et espaces de circulation, d'éclairage public, sur le contrôle social, la lisibilité des lieux, la sécurité «routière»;
- le renforcement ou la dégradation du sentiment de sécurité que pourrait engendrer l'aménagement des lieux;
- les éventuels points noirs ou améliorations que générerait le projet de Plan en matière de sécurité routière (sécurité aux accès notamment).

En phase 3, seront analysés :

- l'adéquation des prescriptions avec le plan bruit de Bruxelles-Environnement (niveaux sonores des activités prévues, emplacement et normes des installations techniques, ...);
- le risque d'apparition de nuisances si l'on applique les prescriptions du Plan (trafic aux accès, densification de l'aire géographique, effets de réverbération éventuels).

1.3 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES/ RENSEIGNEMENTS NON OBTENUS

La présence de nombreux chantiers entrave partiellement le parcours du diagnostic marchant, visant à évaluer la qualité des déplacements de proximité et de perception des lieux.



2 ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE DROIT

2.1 CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La réglementation liée à chacun des aspects touchant à la sécurité, à la santé ou au cadre de vie, est présentée dans les chapitres précédents.

S'agissant de la sécurité, il importe de noter l'existence des documents ci-après, qui n'ont pas été cités précédemment.

2.1.1 Directive 2003/105/CE

La directive 2003/105/CE du Parlement et du Conseil du 16.12.03 est aussi nommée directive «Seveso», modifiant la directive 96/82/CE du Conseil du 09.12.96. Elle poursuit deux objectifs: la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses et la limitation de leurs conséquences pour l'homme et son environnement.

Ce texte impose une maîtrise de l'aménagement autour des installations à risque. En marge des conditions d'exploitation prévues par le permis d'environnement, les entreprises «Seveso» sont soumises à diverses obligations qui diffèrent selon la quantité de produits dangereux stockés. Ce critère de quantité permet aussi de distinguer les entreprises «seuil élevé» (seuil 2) qui doivent publier un plan d'urgence interne et externe, et les entreprises «seuil bas» (seuil 1) à quantité plus faible de substances dangereuses.

L'Accord de Coopération du 01.06.06 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, transpose cette directive dans le droit belge. L'annexe 1 de ce document contient la liste des substances ou les catégories de substances considérées ainsi que les seuils respectifs. La loi fédérale du 02.03.07 y porte assentiment, et l'ordonnance du 08.02.07 la transpose dans le droit bruxellois.

2.2 DOCUMENTS D'ORIENTATION

La liste des documents d'orientation qui concerne l'être humain, sa sécurité, sa santé ou son cadre de vie est établie au fil des chapitres qui précèdent.

Il importe ici d'évoquer les indications spécifiques relativement à l'humain qui sont rassemblées et localisées dans le PCD de la Ville de Bruxelles et dans le Schéma Directeur «Quartier européen».

2.2.1 Plan Communal de Développement de la Ville de Bruxelles – AG 02.12.04

Le PCD classe le périmètre du PPAS en zone de reconquête du logement, mettant l'accent sur la mixité fonctionnelle. Pour lutter contre l'isolement des zones d'habitat, la chaussée d'Etterbeek devient vectrice de connections entre les quartiers environnants par un développement d'habitat le long de son axe jusqu'au quartier Nord-Est. Elle est un axe structurant prioritaire au même titre que la rue Belliard.

La Ville classe, dans ce cadre, les îlots longeant la chaussée d'Etterbeek en zone de revalorisation prioritaire du logement. Les grandes opérations pressenties pour cet objectif sont localisées dans les îlots Comines Froissart, Van Maerlant, Van Maerlant-Etterbeek-De Pascale et Résidence Palace.

Si le rôle du pôle européen est confirmé, le regroupement unilatéral des institutions européennes est évité dans le quartier au profit d'autres zones dans la Ville ou la Région de Bruxelles-Capitale, les différentes autorités publiques s'y étant engagées dans un protocole d'accord. Le développement des bureaux est stoppé et le centre d'affaires est requalifié par une rénovation des espaces verts notamment, des intérieurs d'îlots et des autres espaces/axes structurants (en particulier la rue de la Loi et la chaussée d'Etterbeek). L'accessibilité en transports en commun doit être améliorée (projet RER, nouveaux axes forts de surface,...).

Les activités culturelles particulièrement développées autour du pôle du Cinquantenaire et du parc Léopold doivent être ouvertes aux habitants. Le patrimoine doit y être mis en valeur et les accès piétons multipliés.

Il est souhaitable de trouver une affectation durable aux bâtiments du Parc Léopold, en priorité à vocation sociale, scolaire, culturelle ou scientifique.

La Ville souhaite rendre à la rue ses fonctions d'espace de vie et de lieu de rencontre tout autant que celle de lieu de déplacement. La voie ferrée, coupure urbaine à atténuer, constitue une liaison à améliorer.



2.2.2 Schéma Directeur «Quartier européen» - 04.2008

Le schéma directeur permet d'appréhender quelques enjeux localisés pour améliorer la qualité de vie dans le périmètre du PPAS. Les options envisagées pour développer la zone sont les suivantes.

Les rez-de-chaussée des immeubles de bureau accueillent des fonctions d'animation (commerces de proximité et équipements d'intérêt collectif ou de service public), principalement le long de la chaussée d'Etterbeek, la place Jean Rey jouant un rôle d'articulation majeur.

L'accessibilité aux nombreux équipements culturels, proches du périmètre du PPAS, s'ouvre à un public élargi.

La rue Belliard assure la liaison piétonne entre les diverses institutions et entre les parcs, la mise en sous-sol du trafic de transit doit être y examinée. La chaussée d'Etterbeek est bordée de larges trottoirs et de squares résidentiels.

Les trottoirs, d'une largeur de 2 mètres minimum, s'élargissent à hauteur des axes structurants, des haltes ou des gares et le long des parcs ou des squares.

Un cheminement convivial est assuré en continu, reliant le périmètre du PPAS au Mail d'une part et l'escalier du Lex 2000 d'autre part, traversant la rue Belliard vers les rues De Pascale et de Toulouse, puis la chaussée d'Etterbeek.

La circulation (piétonne au moins) aux abords des bâtiments des institutions européennes est ouverte au public.

La lisibilité et la signalisation piétonne, ainsi que l'éclairage public et le programme de plantation en voirie, sont cohérents sur l'ensemble du quartier européen. Ceux-ci sont coordonnés entre les communes concernées.

Le nœud multimodal Schuman joue le rôle de liant urbain, dépassant celui d'infrastructure de transport. Une entrée principale est créée à partir du pont qui enjambe la vallée, point visible depuis les rues De Pascale, de Toulouse et Jacques De Lalaing.



3 ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT

3.1 INTRODUCTION

3.1.1 Méthodologie

Le diagnostic lié à la santé (qualité de l'air, bruits et vibrations et ensoleillement), au cadre de vie et à la sécurité, réalisé dans les chapitres précédents, est complété par des données observées sur le terrain et de chiffres statistiques fournis par la police.

Les informations de perceptions, opinions, craintes et espérances présentes au sein de la population sont issues d'un sondage local. Plusieurs visites de terrain (diagnostic marchant) ont permis d'expérimenter le contrôle social à différentes périodes (jour, week-end, soir) dans le quartier et d'observer la qualité des espaces publics.

La feuille de route du diagnostic marchant et un exemplaire du sondage sont insérés en annexes 1 et 2a.

3.2 ASPECTS LIÉS À LA SANTÉ

3.2.1 Qualité de l'air

Voir Chapitre 11 Qualité de l'air

La qualité de l'air que nous respirons joue un rôle déterminant sur notre santé et notre bien-être. De nombreuses études montrent que la pollution de l'air peut être néfaste pour notre santé, c'est pourquoi cet aspect est pris en compte dans ce chapitre.

Les systèmes de chauffage et les déplacements motorisés sont les principales sources de pollution. Les principaux gaz polluants émis sont le CO₂ pour le chauffage, alors que le trafic routier à vitesse lente a tendance à augmenter les concentrations en CO.

Quant au monoxyde d'azote, il est souvent en concentration relativement importante là où le trafic est dense et rapide.

Les nombreux chantiers générant de la poussière, la densité du trafic causant pollution et odeurs d'échappement, ainsi que l'évacuation d'installations techniques des immeubles de bureau, sont les principales sources d'air vicié du quartier.

Pour ces raisons, la qualité de l'air est globalement médiocre au sein du PPAS, ce que soulignent d'ailleurs les habitants.

3.2.2 Environnement sonore et vibratoire

Voir Chapitre 4 Environnement sonore et vibratoire

Selon l'O.M.S, le bruit génère des effets variables sur la santé, allant de l'interférence avec la parole jusqu'à l'atteinte du comportement social, avec réduction de la solidarité et développement de l'agressivité chez les individus prédisposés. Il provoque souvent des troubles du sommeil et de l'apprentissage et porte atteinte aux facultés de compréhension ou des pertes d'audition. Des niveaux élevés de bruit chronique contribuent également à créer un sentiment d'abandon chez les écoliers.

La principale source de bruit du quartier est le trafic, automobile aux heures de pointe (surtout rue J. De Lalaing) et ferroviaire aux heures de pointes et le soir. Les souffleries d'immeubles dans l'îlot Toulouse-Trèves-De Lalaing sont aussi sources de nuisances sonores. Les sirènes d'ambulance se dirigeant vers la clinique Léopold sont également citées, au même titre que les klaxons aux heures de pointe (surtout rue J. De Lalaing) ou les alarmes. Les engins de chantiers génèrent pas mal de bruit, surtout dérangent lors que ces derniers sont activés tôt le matin.

Si l'isolation acoustique peut réduire ces effets, elle va de pair avec la fermeture permanente des fenêtres, ce qui peut être un inconvénient et nuire à la qualité de vie.

3.2.3 Ensoleillement

Voir Chapitre 5 Microclimat



3.3 ASPECTS LIÉS À LA SÉCURITÉ

La sécurité englobe une composante objective qui se rapporte à la présence ou à l'absence de dangers réels sous forme de faits comportementaux et environnementaux, et une composante subjective qui se rapporte à ce qu'éprouvent les individus au regard de leur sécurité. Ces deux composantes s'influencent mutuellement et sont toutes deux essentielles au bien-être des individus et par conséquent à leur épanouissement.

Paradoxalement, signalons que la sécurisation/facilitation des déplacements du personnel ou des politiques des institutions, temporairement sur le périmètre de sécurité –privatisé- lors de sommets, ou en permanence sur passerelles/en souterrain entre immeubles, diminue le contrôle social du quartier.

3.3.1 Sécurité objective

Pour ce qui concerne la présence de la station-service, le permis d'exploitation assure le respect des normes techniques en vigueur, et expire le 28 juin 2017. Le seul danger qui a été cité, dans un double recours introduit par la société immobilière propriétaire des immeubles situés en face, à l'occasion d'une modification de permis en 1998¹, concerne les conflits générés par les manœuvres des automobilistes et camions citernes qui s'y rendent. Aujourd'hui, nous pouvons constater qu'à cette hauteur, le trottoir est régulièrement traversé par les véhicules, comme il l'est à hauteur des nombreuses entrées/sorties de parkings. L'accès à la station-service est cependant visible de loin, contrairement à certains accès de parking peu identifiables à distance.

3.3.1.1 Criminalité

Pour évaluer le degré de sécurité objective d'un quartier, une série de paramètres comportementaux et environnementaux peuvent être envisagés, au travers des statistiques judiciaires notamment. Si l'efficacité des méthodes de recherche des infractions ou la disposition plus ou moins grande des individus à déclarer les faits dont ils ont été victimes influencent le nombre de délits constatés, un sondage mené auprès des habitants a permis de confirmer les statistiques qu'a observé la police.

Ces statistiques permettent de comparer les 7 faits retenus suivant trois échelles : la Ville de Bruxelles, la 5^{ème} Division et dans le périmètre du PPAS pour la période couvrant les années 2006 à 2012. Les trois échelles observées présentent le même profil. Le fait le plus courant, à toutes les échelles, est le vol dans les véhicules suivi du vol dans les immeubles.

Des habitants du périmètre ont vu des sans domicile fixe sur les terrains vagues de la rue Jacques De Lalaing, Des détritrus et des dépôts clandestins y sont régulièrement observés. L'aspect délabré du quartier, accentué par la présence de chantiers débordant sur la rue, et le manque de contrôle social, attire des comportements peu respectueux tels que vandalisme, graffitis ou tags.

Figure 1: Statistiques de la criminalité suivant trois échelles

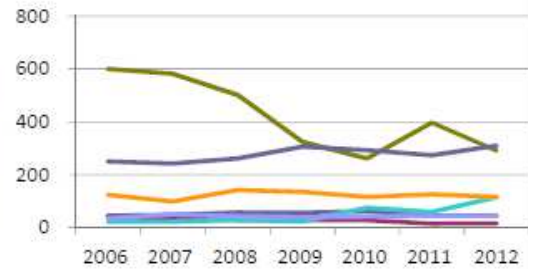


¹ Recours d'abord introduit devant le Collège d'Environnement qui le déclare non fondé, puis devant le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre cette décision, qui le déclare irrecevable



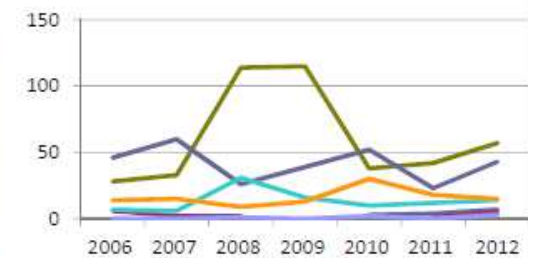
5ème division	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
vols à la tire	45	48	57	56	62	45	45
vols de voiture	42	35	29	28	28	15	16
vols dans voiture	600	582	502	324	261	397	291
vols dans immeuble	250	242	262	306	293	274	310
vols avec violence	22	22	29	23	76	60	115
vandalisme	124	99	142	135	116	126	116
coups et blessures	35	50	43	39	42	44	44
total	1118	1078	1064	911	878	961	937

Evolution annuelle: 3,6% 1,3% 14,4% 3,6% 9,5% 2,5%



PPAS* 2006-2012	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
vols à la tire		2	2		3	4	7
vols de voiture	6	2	1			1	5
vols dans voiture	28	33	114	115	38	42	57
vols dans immeuble	46	60	26	39	52	23	43
vols avec violence	7	6	31	16	10	12	14
vandalisme	14	15	9	13	30	18	15
coups et blessures	0	0	1	0	2	0	3
total	101	118	184	183	135	100	144

Evolution annuelle: 16,8% 55,9% 0,5% 26,2% 25,9% 44,0%



* Ces données comprennent les faits enregistrés au sein du périmètre du PPAS, élargi à l'entièreté de la rue Belliard, de la chaussée d'Etterbeek et de la rue de Trèves

Légende graphiques :

— vols à la tire — vols de voiture — vols dans voiture — vols dans immeuble
— vols avec violence — vandalisme — coups et blessures

3.3.1.2 Sécurité routière

Les chantiers engendrent la présence de nombreux containers et autres machines de chantiers en journée, ce qui constituent des obstacles pour les piétons et les cyclistes qui sont amenés à les contourner, souvent sans dispositifs de sécurité. La déviation des trajectoires crée des conflits d'usage entre automobilistes, piétons et cyclistes.

Le bas de la rue Belliard (entre la rue du Remorqueur et la place Jean Rey) ne présente pas de pistes cyclables. Insécurisés, les cyclistes empruntent donc régulièrement le trottoir réservé aux piétons, avec tous les risques que cela comporte pour les uns et les autres.

Les trottoirs de la rue Belliard sont de largeur fort inégale, ce qui rend leur pratique insécurisante, au regard de la vitesse des véhicules qui le parcourent.

3.3.2 Sécurité subjective

La sécurité subjective est assimilée au sentiment de sécurité ou d'insécurité que ressent la population. Il est bien sûr lié à la véritable sécurité d'usage, qui dépend de l'éclairage, de l'organisation du trafic ou de l'entretien de l'espace public. Les limitations de vitesse et la régulation des flux sont des éléments qui rassurent les usagers de l'espace public. Chaque usager ressent cette (in)sécurité de façon personnelle en fonction de son vécu. Mais les facteurs externes récurrents qui sont propices à générer ce sentiment peuvent être saisis par une observation ponctuelle de la zone.

Il s'agit ici d'expérimenter sous deux angles les lieux pour déterminer l'influence des espaces sur la sécurité ressentie. Nous observons d'une part que la qualité de perception des lieux (morphologie-lisibilité-éclairage), a une influence favorable sur le sentiment de sécurité, de même que la qualité des liens sociaux d'autre part.

Les parcours qui ont permis de relever les données transcrites ci-dessous ont été effectués au mois de mai 2013. Le périmètre observé est celui du PPAS, étendu à la station de métro Maelbeek.

L'asbl Bruxelles BRAVVO a appliqué son expertise en matière de prévention de l'insécurité au périmètre du PPAS. Sa note est insérée en annexe 3.

3.3.2.1 Qualité de la perception des lieux - orientation et visibilité

3.3.2.1.1 Dépendant de la morphologie spatiale

Voir Chapitre 1 Urbanisme, paysage et patrimoine.



Chaussée d'Etterbeek

La large couverture de la chaussée d'Etterbeek, à hauteur de la station de métro Maelbeek, par la rue de la Loi d'une part et la voie ferrée d'autre part ne laisse percevoir les alentours que de façon très limitée. Si paradoxalement, ces ponts permettent d'identifier la chaussée, l'environnement, peu structuré, ne permet pas au visiteur de s'orienter facilement. Aucune institution n'y est, de plus, renseignée.

A proximité, le front bâti discontinu, les larges entrées de parking, les décrochements de façade et les limites entre espaces publics et privés peu identifiables sont autant d'éléments qui augmentent la difficulté de saisir l'organisation du quartier.

Le Crown Plaza, le Lex 2000 et le Residence Palace sont les repères principaux vers l'extérieur de la zone (Figure 2). Regardant vers la place Van Maerlant, apparaissent la future tour en construction (Figure 3), le Juste Lipse (Figure 4) et le nouveau complexe rejoignant la rue Froissart (Figure 4). La présence de grues témoigne du grand nombre de chantiers en cours.

Figure 2 et 3 : Vue sur le Crowne Plaza à gauche et la tour Van Maerlant à droite



Figure 4 et 5 : Vue sur le Juste Lipse à gauche et le complexe « Léopold Village » à droite



Rue Jacques De Lalaing

Vers le bas de la rue, le Résidence Palace se distingue très nettement. Le pont ferroviaire est très présent, conséquence de l'absence de constructions de ce côté.

Vers le haut de la rue, la façade d'un immeuble de bureau d'une typologie caractéristique du quartier clôture la perspective.

Cette rue constitue, dans sa longueur, une zone de transition lisible entre typologies, époques et fonctions.

Rue de Trèves

La trame orthogonale du quartier y est nettement lisible, le front bâti est aligné sur toute la longueur du tronçon sauf au rez-de-chaussée du n°49-51 où la terrasse d'un établissement horeca occupe la zone de recul. La typologie du bâti signale l'entrée dans le quartier des bureaux.

Rue Belliard

L'effet canyon de la rue Belliard, dû à la hauteur et à la typologie uniforme des bâtiments qui le bordent, écrase l'observateur. Toutefois, un champ visuel s'élargit à hauteur du mail européen et du pont



ferroviaire, puis ensuite du parc Léopold et de la place Jean Rey. D'autres repères marquants sont la passerelle traversant la rue et la trémie du tunnel.

Rue de Toulouse

Les perspectives, depuis la rue de Toulouse vers les rues Jacques De Lalaing sont fermées par un mur sans ouvertures, ancien bâtiment technique Belgacom. Vers la rue de Trèves, la transition vers les immeubles de bureau s'annonce en fin de rue.

Rue De Pascale

Vers le bas de la rue, le Résidence Palace et le Lex 2000 se lisent facilement.

Vers le haut, en fin de parcours, la rue Belliard se devine par la typologie des immeubles qui apparaissent.

Rue Van Maerlant

Vers le haut, le mur opaque du Comité des Régions bouche la perspective. A l'angle de la rue Belliard, l'immeuble de bureaux offre un dégagement, au statut peu clair, comme la galerie qui le longe (Figure 6).

Vers le bas, la rue s'élargit sur le parking privé du Juste Lipse, laissant un espace dégagé peu structuré de ce côté.

La chapelle de la résurrection constitue un repère qui disparaîtra derrière l'immeuble en construction sur l'îlot Van Maerlant.

Figure 6: Galerie le long de la rue Belliard



Place Jean Rey

La place Jean Rey est essentiellement ouverte sur le Juste Lipse, qui par sa proximité et son volume s'impose à cet endroit plus que le parc Léopold. Le nouveau complexe « Léopold Village » récemment terminé constitue également un repère identifiable.

3.3.2.1.2 Suivant la lisibilité des fonctions

Chaussée d'Etterbeek

A hauteur de la station Maelbeek, aux limites du PPAS, les portes de parking, et les murs aveugles des bâtiments situés de part et d'autre de la station de métro sont des indices d'activités administratives proches. Il s'agit surtout d'une zone de service, destinée à fournir les immeubles dont les entrées se situent à hauteur de la rue de la Loi.

Rue Jacques De Lalaing

La morphologie et les gabarits du bâti, ainsi que la taille du parcellaire permet de distinguer très nettement la fonction logement d'un côté - les maisons bourgeoises, assez anciennes, et leur état de conservation, sont les indices d'une fonction logement qui a subsisté- et la fonction bureau –plus récente- de l'autre.

Rue de Trèves

Les immeubles ont une morphologie d'immeuble de bureaux, avec accès de parking au rez-de-chaussée, sans lien visuel entre intérieur et extérieur, sauf à hauteur du restaurant-sandwicherie Attica.



Rue Belliard

La rue Belliard est, clairement, synonyme de bureaux et de voie d'accès.

Rue de Toulouse

La première partie de la rue, dans le bas, est entièrement bordée de maisons bourgeoises. Au n°46, dans l'ancien hôtel de maître formant l'angle avec la rue Jacques De Lalaing, un restaurant est établi. Un large immeuble de bureaux amorce, de part et d'autre, le carrefour avec la rue de Trèves, annonçant le caractère essentiellement administratif de cette artère.

Rue De Pascale

Entièrement bordée de maisons bourgeoises, la fonction logement est prépondérante. Seul le carrefour avec la rue Belliard fait place à un immeuble de bureaux et une station-service.

Rue Van Maerlant

L'angle de la chaussée d'Etterbeek et de la rue Van Maerlant est marqué d'une clôture laissant deviner une zone de recul verdurisée, mais aucune fonction apparente. La chapelle voisine laisse percevoir une fonction d'équipement, et en fin un immeuble de bureau dessine l'angle avec la rue Belliard. Le tout formant un ensemble hétéroclite face auquel un nouveau projet mixte est en chantier.

Place Jean Rey

La place Jean Rey est bordée d'un chantier d'un côté, du Juste Lipse, d'un hôtel et de la rue Belliard, offrant plusieurs traversées vers le parc Léopold.

3.3.2.1.3 En relation avec la qualité de l'éclairage (aube-nuit-crêpuscule)

L'éclairage public est de qualité inégale sur le territoire du PPAS. Il est régulièrement déficient aux abords des chantiers notamment. L'éclairage est massif à hauteur de la chaussée d'Etterbeek et de la rue Belliard. Il n'offre aucun repère ou mise en valeur de bâtiments tels que le Résidence Palace ou la chapelle Van Maerlant.

3.3.2.2 Liens sociaux

Le contrôle social, dans le quartier, est plus une affaire de temporalité que de lieu. Vu le caractère monofonctionnel des zones entourant les rues de Toulouse et De Pascale, les espaces publics ne sont animés qu'en semaine et aux heures de bureau.

Les activités susceptibles d'animer le quartier en dehors des heures de bureau sont inaccessibles les week-ends et en soirée pour la plupart.

Figure 7: Attica, rue de Trèves 49-51, restaurant grec ouvert du lundi au vendredi de 120 à 15h, et sandwicherie ouverte du lundi au vendredi de 9h à 16h





Figure 8: Il ramo verde, rue de Toulouse 46, restaurant italien ouvert du lundi au vendredi de 12h à 15h



Figure 9: Positano, rue De Pascale 20-22, restaurant italien ouvert du lundi au vendredi de 12h à 15h et de 18h30 à 23h



Figure 10: Maria Clara Art Point, rue De Pascale 8, galerie d'art. fermé durant les vacances scolaires et le week-end





3.3.2.3 Zones de rencontre

Les espaces publics au sein du périmètre sont peu attractifs. Seule la place Jean Rey est aménagée comme une zone de rencontre. Les usagers ne s'approprient cependant pas cet espace, isolé de toute animation, et ne s'y attardent pas.

En bordure du périmètre, deux zones de rencontre se distinguent plus nettement: le parc Léopold et le jardin du Maelbeek.

Le premier, qui jouxte le périmètre à hauteur de la place Jean Rey, face à laquelle trois accès sont aménagés, accueille un public varié qui le traverse ou s'y installe à tout moment, non seulement aux heures de bureau mais aussi durant le week-end. Accessible en permanence, il offre une plaine de jeu et un terrain de sport, il abrite aussi le Musée des sciences naturelles et d'autres institutions scolaires.

Le second est un parc reliant la chaussée d'Etterbeek à la rue de la Loi. C'est un espace vert plus modeste, qui abrite une plaine de jeu pour les petits (Figure 11).

Figure 11: Jardin du Maelbeek



Plus loin, le mail du Parlement relie la place du Luxembourg et la gare du même nom. Très fréquentée en journée, mais n'offrant aucun espace de séjour, elle reste une zone de transit.

Les squares Marie-Louise, Ambiorix, Marguerite, de Meeüs et Frère-Orban offrent des espaces de respiration, de promenade ou de repos aux usagers, visiteurs ou habitants.

Le parc du Cinquantenaire prête son décor à d'innombrables manifestations, fêtes, feux d'artifice, événements sportifs, concerts, etc. Il est, à ce titre, le parc bruxellois où se déroulent le plus grand nombre d'activités. Il n'abrite pas moins de 5 musées. Ses équipements sont nombreux: petite plaine de jeux pour les enfants de 3 à 7 ans avec grand bac à sable, bateau, pyramide de corde, toboggan et balançoire, blocs à escalade et équipements de fitness, terrain multisports pour les 8-12 ans avec goals, panneaux de basket avec marquage au sol pour le tennis et le volley-ball, fontaine, bancs, poubelles ainsi que 4 zones où les chiens peuvent courir en liberté.

3.3.2.4 Lieux où s'exerce un contrôle social informel

Le flux de circulation de la rue Belliard, avec les feux de circulation et la station-service ouverte 24h/24 (boutique ouverte de 8h à 19h30 du lundi au vendredi, fermée le week-end), peut être considérée comme source de contrôle social informel permanent. L'aménagement de ses abords n'encourage cependant pas le déplacement des piétons. L'hôtel situé place Jean Rey est une source potentielle de contrôle social informel permanente.

Aux heures de bureau, l'ensemble du quartier est traversé, sans discontinuité, par les usagers qui se rendent dans les divers bâtiments, parkings et stations de métro.

3.3.2.5 Endroits isolés ne générant aucun contrôle social

Les terrains abandonnés à l'angle de la rue J. De Lalaing et de la chaussée d'Etterbeek sont sources d'insécurité, ainsi que les alentours des parkings. Les accès à la station de métro Maelbeek sont désertés en soirée. Les rues du quartier bordées de bureaux et de chantiers sont abandonnées tant le week-end qu'en soir de semaine.

Nombre de devantures sont opaques, ne générant aucun contact visuel entre intérieur et extérieur. Certains endroits cachés existent, résultant de colonnades massives tel qu'à l'angle Belliard-Trèves.

La seule place publique du PPAS, la place Jean Rey, est encerclée de murs bas surmontés de végétation, qui la rendent peu visible, tant depuis la chaussée d'Etterbeek que depuis la rue Belliard. Le contrôle social y semble peu assuré en dehors des heures de bureau, malgré la présence de l'hôtel.



3.3.3 Conclusions

Le manque de repères, d'orientation et de structure ajouté au côté monofonctionnel du quartier dédié à la fonction administrative sont des éléments peu favorables à créer de la sécurité, L'opportunité de contrôle social, qui peut être saisie dans des aménagements réfléchis dans ce sens, ne l'est pas ici: les devantures ne sont pas transparentes, les intérieurs d'îlots restent fermés. Certains immeubles, offrant façades avant et arrière sur l'espace public, ne sont pas structurés en conséquence. Ils génèrent des zones peu actives du côté « arrière ». Les haltes d'attente des transports publics sont installées dans des endroits qui ne sont pas fréquentés en dehors des heures de bureau. L'éclairage n'est pas réparti de façon homogène. Le front bâti discontinu et les larges colonnades créent des zones d'ombre et cachées, peu sûres.

3.4 CADRE DE VIE

Afin d'évaluer la qualité du cadre de vie, nous baserons notre étude sur les caractéristiques physiques de l'environnement des habitants du quartier ainsi que les équipements récréatifs et les commerces de proximité qui leur sont offerts.

La variété des fonctions anime l'espace public tant en jour de semaine que le week-end, à tous moments de la journée.

3.4.1 Espaces verts et récréatifs

Voir Chapitre 8 Diversité biologique, faune et flore (3.1 et 3.3.2.2.a)

Les espaces verts ont des effets positifs très importants pour les habitants, ils représentent un lieu de calme et de détente, de découverte, un lieu où l'on peut exercer des activités sportives notamment. De plus, certaines études démontrent que la vue d'un paysage naturel stimule le système nerveux parasympathique, produisant de la sorte un effet calmant contrant le stress. Leur présence contribue donc à un cadre de vie agréable. Nombre de jardins existent en arrière de parcelle le long des rues De Pascale et de Toulouse,

Les espaces verts publics situés dans le périmètre élargi existent sous différentes formes, qui répondent à différents besoins, qu'ils soient simplement aménagés, en voirie ou en parcs.

3.4.2 Commerces de proximité

Voir Chapitre 2 Domaine économique et social

L'habitabilité d'un quartier repose également sur l'implantation de commerces de qualité répondant aux attentes des habitants.

Pour trouver les commerces les plus proches, les usagers et habitants du quartier fréquentent la place du Luxembourg et les commerces de la place Jourdan. Les habitants actuels se dirigent aussi vers Saint-Josse.

3.4.3 Équipements de proximité, facilités

Voir 3.4.1 Espaces verts et récréatifs

Les équipements existant en bordure du périmètre sont localisés dans le parc Léopold ou du Cinquantenaire.

3.4.4 Déplacements de proximité et accessibilité

Voir Chapitre 3. Mobilité (point 3.1.4 - 3.1.5 et 3.3.1.2)

Si les modes actifs de déplacements sont bons pour la santé, l'accessibilité des piétons et cyclistes garantit l'animation des rues et des espaces publics. Comme cela est stipulé dans le Plan piéton stratégique de la Région de Bruxelles-Capitale, «Si la pratique de la marche quotidienne à Bruxelles devient une option pratique, sûre et attrayante pour chacun, cela signifie directement l'accès à une mobilité de base pour chaque budget, pour chaque âge, chaque sexe, chaque milieu familial, et pour les personnes à mobilité réduite».

Ce que préconise ce plan est stipulé au chapitre 3. Mobilité, 2.2.10. Projet de Plan Piéton régional



Hormis les zones de chantiers qui ne laissent aucun accès aux intérieurs d'îlot, notamment du Résidence Palace-Juste Lipse, les mesures de sécurisation des bâtiments prises par les institutions et autres bureaux ne permettent aucune traversée d'îlot au sein du PPAS.

A proximité du PPAS, il existe divers escaliers permettant de rejoindre la rue de la Loi depuis la chaussée d'Etterbeek –proche du Lex 2000 et dans le jardin du Maelbeek-, itinéraires pensés pour le piéton mais inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. L'esplanade offre aussi quelques traversées sous les immeubles la dessinant.

Les ruptures observées dans le périmètre sont physiques, comme la trémie du tunnel Belliard, ainsi que psychologiques, comme les distances perçues sur la rue Belliard, ou la chaussée d'Etterbeek, peu animées et monotones.

Les nombreux chantiers actuellement présents sont source de conflit entre usagers. La trame piétonne est régulièrement entravée.

L'influence de la tenue de sommets européens sur la qualité de vie dans le quartier a également été questionnée en termes d'accessibilité. Etant situées hors périmètre de sécurité, les voiries du PPAS ne sont pas directement impactées par la tenue des sommets. Cependant, les embarras de circulation dus aux déviations inhérentes à la mise en place de ce périmètre - ainsi qu'à la présence chaussée d'Etterbeek de nombreux véhicules de police en stand-by - rendent néanmoins l'accès à ces zones plus difficiles qu'à l'accoutumée.

La Police en charge du périmètre restreint, qui consiste en l'installation de 8 barrages, explique la façon dont les usagers (résidents, actifs, visiteurs) du périmètre sont impliqués:

Ils reçoivent un toutes-boîtes les prévenant de l'évènement, les invitant à commander un laisser-passer. Un call-center est ouvert 15 jours avant la date, leur permettant de commander le laisser-passer. L'information est également fournie sur le site polbru.be.

Lorsque le périmètre restreint doit être étendu, c'est la Direction des interventions de la police fédérale qui prend le relais, redessinant le périmètre en fonction de la nature de l'évènement. L'information, dans le cas de périmètres élargis, qui sont hermétiques, n'est pas publique.

3.4.5 Propreté et entretien des espaces publics

Les salissures, essentiellement dues aux chantiers en cours, n'aident pas à améliorer le sens civique des uns et des autres, ni à lutter contre les éventuels dépôts clandestins. Ces facteurs liés aux chantiers, mis bout à bout, concourent à augmenter un sentiment d'insécurité après les heures de fermeture des bureaux.

3.4.6 Conclusions

Les discontinuités, le chaos visuel ou les nuisances qui sont observés dans le quartier sont source d'inconfort, voire d'insécurité. Les terrains en friche sont propices aux activités illicites et aux incivilités.

La prédominance de la fonction administrative limite l'animation du quartier et ne laisse que peu de place aux fonctions de proximité. L'appropriation de l'espace public y est rendue difficile.

La bonne desserte du quartier en transports publics et sa facile accessibilité depuis/vers d'autres pôles de la Ville restent néanmoins un atout.



4 EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE 1

Tableau 1 : Scénarios étudiés

	SITUATION EXISTANTE	B1 (+20% BUREAU)	L1 (+20% DE LOGEMENT)	L2 (RECONVERSION DE 20% DU BUREAU EXISTANT EN LOGEMENT)	L3 (+20% LOGEMENT ET +20% BUREAU)
Habitants minimal) ² (scénario)	912	912	1204	1248	1204
Habitants maximal) (scénario)	1387	1387	1665	1707	1665
Employé bureau si 100% services publics (1 empl./ 25 m ²)	3142	3771	3142	2514	3771
Employés bureau si 100% privé (1 empl./ 20m ²)	3928	4713	3928	3142	4713
Employés commerces	78	78	94	96	94
Employés équipements	152	152	183	188	183
Total usagers si bureaux 100% services publics	4284	4913	4623	4046	5252
Total usagers si bureaux 100% privé	5070	5855	5409	4674	6194
Moyenne employé/habitant (scénario minimal+ bureaux publics)	4,7	5,4	3,8	3,2	4,4
Moyenne employé/habitant (scénario maximal + bureaux publics)	3,1	3,5	2,8	2,4	3,2
Moyenne employé/habitant (scénario minimal + bureaux privés)	5,6	4,2	3,2	2,7	3,7
Moyenne employé/habitant (scénario maximal + bureaux privés)	3,7	4,2	3,2	2,7	3,7

Cette section répond au cahier des charges qui demande un examen des avantages et inconvénients des différentes alternatives de programmation proposées.

La santé et la sécurité de l'être humain, outre le respect des normes SEVESO, nécessitent l'assurance d'un contrôle social et d'un sentiment de sécurité suffisants. Du point de vue de l'être humain, la proportion entre les fonctions est juste si elle permet d'assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie.

Pour la sécurité, la mixité des fonctions est bénéfique si elle contribue à animer l'espace public de façon à générer un sentiment de sécurité. En situation existante de fait, on compte 4,7 à 5,6 employés de bureau par habitant. Ceci nous permet de constater qu'il n'existe pas réellement de mixité aujourd'hui dans le quartier.

Les scénarii de l'alternative n°2 qui prévoient l'augmentation du logement, en maintenant (L1) ou en diminuant (L2) le bureau existant, permettent de tendre vers cette mixité en proposant 2,4 à 3,2 employés de bureau par habitant. Les scénarii L1 et L2 offrent les conditions favorables au contrôle social. La

² Voir Chapitre 2 Domaine socio-économique. Le scénario minimal correspond aux données liées à la situation existante, soit 74,69 m²/hab. Le scénario maximal, lui, prend en compte le chiffre du Monitoring des quartiers, à savoir 49,1 m²/hab.



densification du scénario L1 ne doit cependant pas être une source de nuisances pour la qualité de vie et la santé. La phase 2 permettra d'examiner la configuration des lieux pour éviter de mettre en concurrence logement et activités.

L'augmentation de la superficie de bureau en maintenant celle du logement (B1) risque d'augmenter les incidences liées à la mono-fonctionnalité du quartier, raison qui justifie l'élaboration du PPAS.

Le scénario L3 améliore mais limite la diversité fonctionnelle, en proposant 1 habitant pour 3,2 à 4,4 employés de bureau par habitant.

La présence d'autres fonctions annexes telles que les commerces ou les équipements de proximité participeront aussi à l'animation en induisant des déplacements à pied ou à vélo. Celles-ci ne devront cependant pas entrer en concurrence avec la qualité de vie. Leur localisation fera l'objet de l'étude d'implantation en phase 2.



5 EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE 2

5.1 MIXITE SOCIALE ET CONTROLE SOCIAL INFORMEL – LES LIEUX DE CHEMINEMENT ET DE CONVERGENCE

Si la mixité sociale entre usagers n'est pas garantie par la simple existence de lieux de convergence, les opportunités d'échange y sont néanmoins autorisées. Ces lieux, rendus lisibles, peuvent devenir de véritables repères.

Le sentiment de sécurité d'un espace est lié à la permanence de son occupation, engendrant un contrôle social informel. Il dépend aussi de la lisibilité des espaces et de leurs accès.

Le cheminement des usagers entre les fonctions complémentaires - notamment entre bureaux et logement, d'une part, et commerces, services (transports publics) et équipements, d'autre part - anime l'espace public en dehors des heures de bureau en semaine ainsi que le week-end.

Les espaces verts et récréatifs, promenades, équipements et commerces sont des lieux de convergence, des zones de rencontre. Les commerces de proximité, établissements horeca, services et équipements participent à ce type de dynamique.

Dans les variantes S1, S2 et S3, plusieurs propositions visent à implanter des commerces et des équipements en bordure de périmètre. En étant destinés tant aux habitants qu'aux personnes travaillant dans et à proximité du périmètre, ces lieux offrent des opportunités d'échange. Les horaires ne se calquant pas sur ceux des bureaux, les visiteurs, par leur présence et cheminements, permettent de garantir un certain contrôle social. Celui-ci sera assuré si la devanture de ces rez-de-chaussée reste transparente, permettant un contact visuel entre l'intérieur et l'extérieur.

Pour la même raison, les rez-de-chaussée commerciaux doivent pouvoir être aménagés en logement et inversement pour éviter les commerces vides. La hauteur sous plafond des rez-de-chaussée sera de 4 mètres, ce qui permettra d'aménager du logement légèrement surélevé par rapport au trottoir, laissant la possibilité d'aménager des pièces de vie en façade avant.

L'équipement bordant la place Jean Rey, face à une zone piétonne, proche du parc Léopold et des services liés aux bureaux de l'îlot opposé, permettrait de dynamiser les échanges entre usagers de tout type. L'activité autorisée ne pourra cependant impacter la qualité de vie aux étages.

L'équipement qui borde la rue Belliard entre la rue de Trèves et la voie ferrée, est tourné vers la rue Belliard et le Mail. La présence d'usagers en soirée et le week-end, aurait un impact positif sur le contrôle social dans le quartier. La distance qui sépare cette implantation des logements étant plus grande, le choix du type d'activité y est plus large.

Le commerce qui longe la rue de Trèves, et celui qui borde la chaussée d'Etterbeek dans l'îlot Van Maerlant sont, tous deux, source d'animation et de rencontre s'ils sont destinés aux habitants et qu'ils ont des plages horaires plus larges que celles de bureaux.

Outre ces lieux de convergence, communs aux variantes S1, S2 et S3, chacune d'elles présente les spécificités observées ci-après.

5.1.1 Variante S1

L'implantation de nouveaux immeubles de logement (à l'angle Etterbeek-Lalaing et Etterbeek-De Pascale) élimine deux chancres, sources d'insécurité, et augmente la mixité de la zone.

Par ailleurs, l'équipement situé au bas de l'angle Etterbeek-Lalaing, est un lieu d'animation.

5.1.2 Variante S2

Le commerce supplémentaire situé rue de Trèves, installé au bas d'un immeuble, est source d'animation dans une rue essentiellement bordée de bureaux. La mixité augmente également dans cette rue avec deux nouveaux immeubles de bureaux transformés en logement (rue de Trèves 33-35 et 49-51). Le gabarit élevé de l'angle Belliard-Trèves risque d'écraser le passant. Un recul des étages supérieurs ou des percées vers l'intérieur d'îlot pourraient atténuer ce sentiment.



5.1.3 Variante S3

Deux tours de logement sont implantées aux angles Etterbeek-Lalaing et Etterbeek-De Pascale. Ces deux bâtiments peuvent jouer un rôle de repère, au même titre que les tours de bureaux proposées rue Belliard.

Les commerces et équipements installés aux rez-de-chaussée constituent des lieux de rencontre et de convergence ouverts à tout type d'usager, améliorant potentiellement le contrôle social. La présence d'équipements sur la rue Belliard entre les rues De Pascale et Van Maerlant permet d'animer cette partie de la rue qui, dans les autres variantes, est affectée en bureau.

Comme pour la variante S2, l'aspect écrasant de l'immeuble situé à l'angle Belliard-Trèves limite la qualité du cheminement du côté de la rue de Trèves, qui est plus étroite.

5.1.4 Variante S4

Indépendamment des fonctions installées au bas des immeubles, la couverture d'une partie des voies et de la trémie du tunnel Belliard, permettent d'aménager ces espaces en zones libres de cheminement, ouvertes à la détente.

A hauteur de l'îlot Van Maerlant, c'est la connexion, débarrassée des véhicules, qui est renforcée entre le parc Léopold et la place Jean Rey. Cet espace sera utilisé si les fonctions l'entourant génèrent suffisamment de mouvements et sont assez diversifiées pour permettre une animation en dehors des heures de bureau.

La couverture des voies dans la prolongation du Mail, n'est pas une zone de déplacement mais plutôt un espace de récréation/loisirs ou d'événements ponctuels. S'il est aménagé dans la même logique que le Mail, cet espace restera désert et sera plutôt source d'insécurité que d'animation. Le point de vue, en hauteur, vers le bas du quartier (à savoir la chaussée d'Etterbeek) et le dégagement de l'espace est à valoriser.

5.1.5 Conclusions

La construction des terrains chaussée d'Etterbeek située de part et d'autre du pont ferroviaire, dans les variantes S1 et S3, élimine des espaces perçus comme criminogènes.

La couverture de la trémie rue Belliard, dans la variante S4, source de cheminement et d'animation autour de la place Jean Rey, sera une zone de convergence propice aux échanges et au contrôle social. Le risque serait d'y concentrer toute l'activité en soustrayant la vitalité des zones environnantes. La densification du logement et l'aménagement d'équipements le long de la rue Belliard, comme proposé dans l'option S3, permettrait de limiter ce risque.

5.2 SECURITE OBJECTIVE (CRIMINALITE, SECURITE ROUTIERE, ZONE SEVESO)

La sécurité est améliorée par la construction des terrains chaussée d'Etterbeek situés de part et d'autre du pont ferroviaire, dans les variantes S1 et S3.

Dans la variante S4, la couverture de la trémie rue Belliard, par la diminution du trafic motorisé en surface, améliore la qualité de séjour des modes actifs et sécurise la traversée de cette zone.

Le Mail prolongé devra faire l'objet d'une définition claire de sa/ses fonction(s) en vue d'anticiper les conflits d'usage, source d'insécurité.

Aucune zone Seveso n'existe ou n'est créée dans les variantes envisagées.

5.3 CADRE DE VIE

La qualité des logements dépendra de leur orientation (ensoleillement), de leur caractère traversant ou non (ventilation), de leur isolation (acoustique et thermique). Leur confort sera également lié aux interactions entre les espaces intérieurs et l'environnement externe (direction de l'éclairage public, proximité des lieux de récréation, des fonctions bruyantes, des grands axes de déplacement, des équipements techniques, aménagement d'une zone tampon entre espace public/commun/privatif). La proximité d'équipements ou d'espaces verts est aussi un critère de qualité.

5.3.1 Orientation-Ventilation

Voir chapitre 5. Microclimat

L'ensoleillement des logements situés à l'angle de la rue Jacques De Lalaing et chaussée d'Etterbeek est empêché par la nouvelle tour proposée de l'autre côté du pont ferroviaire dans la variante S3. Le même phénomène se produit par la tour située, dans cette même variante, à l'angle des rues de Trèves et



Belliard, portant ombrage aux immeubles situés au bout de rue de Toulouse. La variante S3 est à écarter pour ce paramètre.

Le dégagement des intérieurs d'îlots proposé dans les 3 variantes S1 à S3 améliore la qualité d'occupation de chaque espace de vie du périmètre.

Dans la variante S4, les deux nouvelles dalles aménagées en espace public restent ensoleillées la plupart du temps, sauf en cas de construction d'une tour à l'angle Belliard-Trèves, semblable à celle qui est proposée dans la variante S3.

La dimension la plus favorable à l'aménagement d'appartements traversant étant de 12 mètres, les logements devront être aménagés en priorité dans les immeubles peu profonds.

La fonction résidentielle sera donc privilégiée dans les constructions d'une profondeur de 12 à 15 mètres. C'est le cas aux endroits suivants :

- Variante S1: îlot Van Maerlant, Etterbeek-Lalaing, Etterbeek-De Pascale ;
- Variante S2: îlot Van Maerlant ;
- Variante S3: îlot Van Maerlant, Etterbeek-Lalaing, Etterbeek-De Pascale.

Notons que dans les trois variantes, l'immeuble de l'îlot Van Maerlant côté Belliard, d'une profondeur de 12 mètres, est affecté en bureau. Ce fait est positif en prévision d'une possible reconversion.

Inversement, certaines constructions, anciennement affectées au bureau et reconverties en logement, ont une profondeur dépassant 15 mètres, ce qui n'est pas optimal en matière d'éclairage et de ventilation.

C'est le cas de la variante S2 pour les deux immeubles rue de Trèves (20 mètres), et des variantes S1 à S3 pour le début de la rue de Toulouse (17 mètres).

5.3.2 Interaction logement/environnement (trafic, installations techniques, fonctions proches)

Voir chapitre 1 « Urbanisme, paysage et patrimoine », 5.3.8.2 « La qualité urbaine », et 5.3.8.3 « Le mode d'habiter » et chapitre 4 « Environnement sonore et vibratoire ».

Le trafic (ferroviaire et motorisé) à proximité des nouveaux logements situés chaussée d'Etterbeek ou rue Belliard (variantes S1 et S3) est une source de nuisances sonores et vibratoires. Dès lors, ces projets de logement doivent être accompagnés d'une étude stricte proposant une isolation acoustique suffisante et un système d'aération adéquat (pour compenser l'ouverture des fenêtres).

La couverture de la trémie (variante S4) aura un impact positif en isolant les bruits et vibrations du trafic enfoui par rapport à la fonction résidentielle de l'îlot Van Maerlant. Les activités accueillies sur ce nouvel espace public, à proximité des logements, devront être limitées pour garantir la quiétude des habitants. Les activités qui prendront place sur la dalle surplombant le chemin de fer dans la prolongation du Mail pourront être plus animées.

Le type d'équipement et/ou de commerce situés au bas des immeubles/ou à proximité de logements doit être limité aux activités peu bruyantes, les établissements horeca y seront limités.

5.4 ELEMENTS A RETENIR POUR UNE OPTION A RECONSTITUER

La densification des constructions par une augmentation du logement dans le quartier permet d'en augmenter la mixité fonctionnelle.

Cette densification augmente aussi l'animation de l'espace public, par les cheminements depuis/vers les commerces et équipements de proximité ou de/vers les zones de transport public (stations de taxis, haltes de bus/tram, par exemple).

Des lieux de convergence, tels que proposés dans la variante S4, concentreraient l'activité et les échanges autour de la place Jean Rey. Il faut cependant être vigilant par rapport aux nuisances que pourrait générer cette animation par rapport aux logements tout proches et ne pas y concentrer toute l'activité, en soustrayant la vitalité des zones environnantes.

La couverture partielle de la voie ferrée, de la variante S4, polariserait les activités culturelles et de loisir ouvertes sur le bas du quartier et en lien avec la place du Luxembourg via le Mail.

Enfin, la construction des terrains, situés de part et d'autre du pont de chemin de fer, élimine des espaces criminogènes.





6 EVALUATION DES INCIDENCES EN PHASE 3

6.1 ADEQUATION DES PRESCRIPTIONS AVEC LE PLAN BRUIT DE BRUXELLES-ENVIRONNEMENT, EFFETS DE REVERBERATION EVENTUELS

Ce chapitre permet d'évaluer l'impact qu'ont les prescriptions sur la santé, dont les aspects présentés en situation existante sont la qualité de l'air, l'environnement sonore et vibratoire, ainsi que l'ensoleillement.

Pour ce qui concerne le bruit, se référer au point 6.1 du chapitre 4 Environnement sonore et vibratoire.

Pour l'ensoleillement, voir chapitre 5 Microclimat.

Pour la qualité de l'air, voir chapitre 11 Qualité de l'air.

6.2 IMPACTS DE LA DENSIFICATION EN MATIERE DE TRAFIC ET DE CONTRÔLE SOCIAL

L'article 7 des prescriptions permet de porter l'attention de l'autorité délivrante et des maîtres d'ouvrage, sur le confort et la sécurité des piétons en zone de voie publique. L'accent est particulièrement mis sur le cheminement pédestre au niveau de la chaussée d'Etterbeek pour assurer les liaisons inter-quartier avec Ixelles et Saint-Josse. Sur la rue Belliard, il est question d'améliorer ses traversées pour atténuer l'effet barrière qu'elle constitue actuellement.

Pour la place Jean Rey, la convivialité et la sécurité seront privilégiées pour assurer les connexions entre les parcs Léopold et du Cinquantenaire.

Enfin, pour les rues de Toulouse, De Pascale, Jacques de Lalaing et la rue Van Maerlant les cheminements piétons et cyclistes permettront de rejoindre le Parlement et les institutions européennes.

La nouvelle dalle prolongeant le Mail européen, prescrite au point 3.3.3, grandit la place donnée aux piétons et y permet une fonction de séjour actuellement inexistante. La fréquentation de cet espace sera source de contrôle social sans nuire à la qualité de vie des habitants les plus proches. Les activités récréatives devront y être privilégiées. L'installation d'équipements facilitant l'occupation de l'espace public sera préconisée. L'espace public sera ainsi protégé des turbulences et profitera d'un ensoleillement suffisant.

6.2.1 Recommandations

- En vue d'assurer un meilleur confort pour l'ensemble des usagers, veiller à doter l'espace accessible au public d'installations d'équipements facilitant l'occupation : bancs, mobilier urbain et éclairage aux endroits offrant des vues intéressantes, protégés des turbulences et profitant d'un ensoleillement suffisant.

6.3 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Objectif 16: Assurer la sécurité objective et subjective des usagers

6.3.1 Commentaires

Cet aspect a déjà largement été discuté en phase 2 au point 5.2. Néanmoins, il est bon d'aborder ici la question de l'éclairage des zones de voie publique. Il y a lieu d'apporter une attention particulière à l'éclairage des espaces publics, notamment au niveau du pont du chemin de fer de la chaussée d'Etterbeek où l'éclairage doit améliorer la visibilité et le sentiment de sécurité des piétons et cyclistes.

Adopté en 2010, un plan Lumière est, d'ailleurs, disponible à la Ville de Bruxelles pour les espaces publics de son territoire. Celui-ci devrait être consulté pour harmoniser l'ensemble des points lumineux.

6.3.2 Recommandations

- Veiller à améliorer l'éclairage nocturne par la disposition judicieuse des points lumineux, de manière à diminuer au maximum le sentiment d'insécurité, notamment au niveau du pont de



chemin de fer de la chaussée d'Etterbeek. S'inspirer du plan Lumière élaboré par la Ville pour concevoir l'éclairage des espaces publics.



7 ANNEXES

- Annexe 1. Grille d'observation du diagnostic marchant (Partie 1: santé, qualité de vie et déplacement de proximité -par zone, Partie 2 : contrôle social –par période)
- Annexe 2a. Formulaire destiné à recueillir le témoignage des citoyens
- Annexe 2b. Zones de distribution du formulaire
- Annexe 3. Note techno-prévention de l'asbl Bruxelles BRAVVO



8 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Scénarios étudiés.....	19
------------------------------------	----

9 LISTE DES FIGURES

Figure 1: Statistiques de la criminalité suivant trois échelles	10
Figure 2 et 3 : Vue sur le Crowne Plaza à gauche et la tour Van Maerlant à droite.....	12
Figure 4 et 5 : Vue sur le Juste Lipse à gauche et le complexe « Léopold Village » à droite	12
Figure 6: Galerie le long de la rue Belliard	13
Figure 7: Attica, rue de Trèves 49-51, restaurant grec ouvert du lundi au vendredi de 12h à 15h, et sandwicherie ouverte du lundi au vendredi de 9h à 16h.	14
Figure 8: Il ramo verde, rue de Toulouse 46, restaurant italien ouvert du lundi au vendredi de 12h à 15h.	15
Figure 9: Positano, rue De Pascale 20-22, restaurant italien ouvert du lundi au vendredi de 12h à 15h et de 18h30 à 23h.....	15
Figure 10: Maria Clara Art Point, rue De Pascale 8, galerie d'art. fermé durant les vacances scolaires et le week-end.....	15
Figure 11: Jardin du Maelbeek.....	16